



## Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 16 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-31

**Objet :** Investissements : Autorisation de paiement avant le vote du Budget 2026

**Rapporteur :** Patrick Malavieille

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,

Considérant la possibilité, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2025, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés vont pouvoir faire l'objet de reports de crédits permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2026. A l'inverse, certains travaux doivent pouvoir être engagés et réalisés avant le vote du budget primitif.

Considérant la nécessité de mettre en place ces dispositions pour le budget 2026 de l'EPCC.

Considérant que le montant total des crédits inscrits au budget en 2025 aux chapitres 20, 21, 23 (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, immobilisation en cours) et aux chapitres des opérations d'équipements s'élève à 2 626 586,84 € HT.

Ainsi en théorie, le Conseil d'administration peut autoriser le paiement de dépenses d'investissement, préalablement au vote du budget, à concurrence de 656 646,71 € HT, étant précisé que ce montant ne viendra pas s'ajouter à l'inscription qui sera votée au budget primitif 2026.

**Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré décide,**

- De fixer à 405 000,00 € HT le montant susceptible d'être engagé et mandaté avant le vote du budget primitif 2026, étant précisé que ce montant ne viendra pas s'ajouter à l'inscription qui sera votée au budget primitif 2026,

- De fixer le détail du montant de 405 000.00 € HT comme suit :

Chapitre/ Opération	Compte indicatif	Dénomination	Montant en € HT
183	2188	Centre des congrès	15 000
20	2051	Immobilisations incorporelles	100 000
21	2188	Immobilisations corporelles	250 000
23	238	Immobilisations en cours	40 000
<b>Total</b>			<b>405 000</b>

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

**Étaient présents :**

M. Malavieille, M. Pissas, M. Scorsone, Mme. Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme. Novaretti, M. Vallespi, M. Cartailler, M. Sauzet, Mme. Clément, Mme. Bouras, M. Favaron

**Étaient absents :**

M. Mercier, M. Bouget, M. Gibelin, Mme. Couvreur, M. Biou, Mme. Harnequaux, M. De Kermel, M. Paoletti

**Avaient donné procuration :**

M. Nicolas a donné procuration à M. Scorscone, Mme Noguier a donné procuration à M. Pissas, Mme Fortunat-Deschamps a donné procuration à M. Malavieille

Fait à Vers, le 16 décembre 2025

Le Président

M. Patrick Malavieille

